

COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2023



Affectation de résultats 2022

DELIBERATION

N° D2023_10

Le comité syndical, après avoir entendu le rappel des résultats du compte administratif de l'exercice 2022,

- Excédent de fonctionnement : 720 160,34€
- Excédent d'investissement : 494 155,73€
- Résultat de clôture : 1 214 316,07€

Décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'investissement 494 155,73€ au compte 001 en recettes d'investissement.

Décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement 720 160,34€

- **95 701,34€** au compte 1068 en recettes d'investissement
- **624 459,00€** au compte 002 en recettes de fonctionnement

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Le Président

Jean-Louis ROCHUT

Jean-Michel DEZELU



Nombre de membres	
En exercice	24
Présents	23
Pouvoir	1
Votes	
Pour	24
Contre	0
Abstention	0
Date de la convocation	20 mars 2023
Secrétaire de séance	Jean-Louis ROCHUT